

LA « SOCIÉTÉ CIVILE » DES INTELECTUELS. USAGES ET ENJEUX DE LA NOTION DE « SOCIÉTÉ CIVILE » EN ROUMANIE POSTCOMMUNISTE

Camelia RUNCEANU *

Abstract: “Civil society” is a notion invested by Romanian intellectuals after 1989 in their political studies, and more generally in the intellectual field but also in the political field and mostly in the field of media. “Civil society” becomes a political category when intellectuals claim their political role as civil society. It seems then preferable to analyze the function, for intellectuals, of using „civil society”, taking into consideration how they define it and the context of avoiding to assign significations and purposes which resulted from the repositioning strategies accomplished after 1989. Intellectuals express themselves as a collective, by forming a group, and define themselves as “civil society” which then designates the engagement by journalism and the posture of critical intellectuals. “Civil society” serves as a justification and basis for the future engagements and even for becoming politicians. “Civil society” is then becoming a label to mark that they are part of the intellectual world and that they are to be distinguished from politicians. “Civil society” enters the vocabulary of political identities when intellectuals become politicians as a collective. “Civil society” reveals and accomplishes strategies of legitimization, functioning both in intellectual and political fields. We discuss about “civil society” before civil society, intellectuals who are organizing the civil society and its rhetoricians and theoreticians.

Keywords : Postcommunist Romania, sociology of elites, intellectuals, civil society.

Résumé : La « société civile » est une notion investie par des intellectuels roumains après 1989 dans leurs études politiques, plus largement dans le champ intellectuel, mais aussi dans le champ politique et surtout dans celui médiatique. Elle devient catégorie politique lorsque des intellectuels revendiquent leur rôle politique au nom de la « société civile ». Plus fécond nous semble être alors d’analyser la fonction pour des intellectuels de l’usage qu’ils peuvent en faire en considérant leurs définitions de la « société civile » dans le contexte dans lequel elles sont données afin d’éviter de lui accorder des sens et des buts qui sont l’œuvre des stratégies de repositionnement menées dans l’après 1989. Des intellectuels s’affirmant collectivement, en formant un groupement, se définissent comme « société civile ».

* doctorante à l’École des Hautes Études en Sciences Sociales (Centre de Sociologie Européenne) et à l’Université de Bucarest (Faculté des Sciences Politiques). Enseignante des séminaires de „Philosophie des sciences sociales” à la Faculté des Sciences Politiques de l’Université Chrétienne « Dimitrie Cantemir » de Bucarest. E-mail: camelia.runceanu@gmail.com.

prétendent parler au nom de la « société civile ». La « société civile » désigne alors l'engagement intellectuel par le journalisme et la posture de l'intellectuel critique du pouvoir. La « société civile » sert de justification et comme fondement à des engagements intellectuels et même à l'entrée en politique des intellectuels. La « société civile » est alors étiquette pour marquer l'appartenance au monde intellectuel, permettant de s'affirmer en politique en se distinguant des politiques. La « société civile » entre dans le vocabulaire des identités politiques lorsque des intellectuels font leur entrée en politique collectivement. Ce syntagme révèle et accomplit des stratégies de légitimation fonctionnant dans le champ intellectuel et dans le champ politique. Nous parlons ici de la « société civile » avant la société civile, des organisateurs de celle-ci et de ses concepteurs et théoriciens.

Mots-clés: Roumanie postcommuniste, sociologie des élites, intellectuels, société civile.

La notion de « société civile » domine dans le postcommunisme, dans les années 1990 surtout, dans l'espace des sciences humaines et sociales (revues et ouvrages), dans le champ intellectuel mais aussi dans le champ politique et surtout dans celui médiatique. La notion de « société civile » est catégorie investie par des intellectuels dans leurs discours à visée scientifique mais aussi catégorie politique lorsque des intellectuels¹ revendiquent leur rôle politique au nom de la « société civile »².

Plus fécond nous semble être un projet qui pose des questions au sujet des usages d'une notion comme celle de « société civile » que d'ajouter aux propos sur les définitions légitimes de la « société civile » à travers le temps ou sur le pouvoir et les rôles de la « société civile » roumaine dans le contexte politique des années 1990, sujets privilégiés par des auteurs roumains : intellectuels notoires ou auteurs débutants.

Tout projet qui se concentre sur la « société civile » devrait questionner l'usage qu'on fait de ce terme et la fonction de ces usages, selon les périodes, dans des conditions politiques et intellectuelles précises.

En essayant de montrer pourquoi une notion comme celle de « société civile » a eu un tel succès, il s'impose de montrer d'une part, les réalités qu'elle est censée recouvrir (à savoir ici les organisations de la société civile initiées et dirigées par des intellectuels) et, d'une autre, les constructions symboliques par lesquelles certaines réalités qui sont présentées comme manifestations de la

¹ Pour la définition de l' « intellectuel » telle qu'elle s'est imposée à partir de la fin du XIX^e siècle, nous renvoyons à l'ouvrage de Christophe Charle, *Naissance des « intellectuels » 1880–1900*, Paris, Minuit, 1990. L'intellectuel intervient dans l'espace public et sur des questions d'intérêt général après avoir obtenu sa consécration dans son domaine de spécialisation. Voir Gisèle Sapiro (dir.), *L'espace intellectuel en Europe*, Paris, La découverte, 2009; *Actes de la recherche en sciences sociales*, 176–177, « Engagements intellectuels », dossier dirigé par Frédérique Matonti et Gisèle Sapiro, 2009.

² « 22 », « Editorial '22' », 22, 1, 1990, p. 1; « Déclaration de constitution du "GROUPE POUR LE DIALOGUE SOCIAL" », 22, 1, 1990, p. 3.

« société civile » peuvent recevoir la force politique adaptée aux enjeux politiques ou intellectuels du moment.

Il nous intéresse de prospecter les usages qu'on fait de ce terme et la fonction de l'emploi du terme de « société civile » en les replaçant dans le contexte de leurs apparitions. Nous allons procéder à cette entreprise en nous appuyant sur les matériaux recueillis pour l'analyse du Groupe pour le dialogue social (GDS) comme groupement représentatif d'un courant intellectuel dominant dans la période postcommuniste, de « l'anticommunisme », comme groupement d'intellectuels occupant une position centrale dans l'espace public roumain après 1989³.

Pour comprendre la fonction pour des intellectuels (consacrés, en cours de consécration ou prétendants) de l'usage qu'ils peuvent en faire, il faut considérer leur manière de définir la « société civile » avec les conditions dans lesquelles ils procèdent à cet emploi. Il faut prendre en considération des usages que peuvent en être faits au regard des espaces auxquels ceux qui en recourent appartiennent (et les intérêts intellectuels ou/et politiques qui découlent de l'occupation d'une position). Pour éviter de lui accorder des sens et des buts qui sont le résultat des (re)constructions, accomplies par des auteurs ou interlocuteurs, qui font partie des stratégies de repositionnement menées dans l'après 1989, il s'impose de restituer les sens qu'on donne à la société civile et les usages divers qu'on en fait en prenant en compte la position de celui qui en parle, qui en recoure et qui l'invoque, ses dispositions et ses projets intellectuels.

Ainsi au lieu de parler de « société civile » en parlant du GDS et, plus généralement, des intellectuels après 1989, comme ils ont eux pris l'habitude de le faire dans les années 1990, et comme beaucoup d'autres auteurs le feront aussi par la suite discutant de la « société civile », notre analyse se veut expliciter les fonctions de cet emploi pour des « intellectuels ». Cela en partant d'une analyse de leur manière de définir la « société civile » dans leur journalisme et dans leurs entreprises qui prétendent à la science.

Les définitions qu'ils donnent à la « société civile » nous intéressent dans notre analyse des textes parus dans une période où non seulement ils tendent à parler au nom de la « société civile » (début des années 1990) mais aussi ils font partie et contribuent à créer la société civile (par leur participation à des organisations civiques et à des fondations, etc.).

En essayant de recenser leurs représentations intellectuelles de la société civile telle qu'elle apparaît non seulement dans leurs textes journalistiques mais aussi dans leurs ouvrages à visée scientifique.

³ En vue de cette analyse nous avons dépouillé la publication du GDS, «22», durant ses premières années de sa parution. Au traitement du contenu de cette publication et notamment des textes signés par des membres du GDS dans la presse intellectuelle (depuis 1990) nous avons ajouté une analyse du contenu des ouvrages signés par des membres du GDS qui sont des auteurs de la période communiste et de la période postcommuniste (indifféremment du moment de leur publication, avant comme après 1989, jusqu'en 2009): textes à visée scientifique de sciences humaines et sociales, essais politiques, récits de mémoire et volumes d'entretiens.

Nous nous sommes intéressées aux significations que prend ce terme dans leurs textes, c'est-à-dire leurs représentations (intellectuelles) de la « société civile ». Et l'emploi qu'ils font de cette notion : dans quelle conjoncture et dans quels cadres ? Mais aussi à la réalité qu'elle est censée recouvrir et les enjeux de la convocation du terme de « société civile » dans le contexte des années 1990. Quelles sont les réalités qu'elle est supposée désigner ? Qui l'invoquent et qui la construisent ? Et comment ? Quelles sont les initiatives qui sont présentées comme appartenant à la « société civile » ? Et de quoi on parle lorsqu'on mentionne la « société civile » dans les années 1990 ? Quels sont les enjeux de cette manière de se présenter et de cette manière de se représenter le monde intellectuel dans les années 1990 ? Qui en parlent au sein du GDS, et plus largement au sein du monde intellectuel, et qui s'en revendiquent ? Comment définissent-ils la « société civile » dans leurs textes journalistiques ou/et dans leurs textes à visée scientifiques ? À quelles périodes appliquent-ils cette notion ?

Selon les époques dont ils discutent, la « société civile » recouvre des phénomènes différents.

Quelles sont les références de ceux qui invoquent la notion et de ceux qui la promeuvent ? À quel moment commencent-ils à en parler et à réfléchir aux buts et à l'importance de la « société civile » puisque des intellectuels appartenant à des générations différentes l'utilisent pour désigner des phénomènes apparus à des époques différentes. Qui sont les promoteurs de la « société civile », qui et comment s'attache à sa mise en pratique ? Quels sont les buts qu'ils se donnent effectivement en créant ces structures de la « société civile » ?

S'affirmant collectivement, formant des groupements⁴, des intellectuels se définissent comme « société civile » et revendiquent le droit à la parole au nom de la « société civile ».

La « société civile » désigne dans bien de cas l'engagement intellectuel par le biais de la presse et une posture que des intellectuels surtout (mais aussi des journalistes) adoptent au début des années 1990 face au pouvoir en place : critiques du pouvoir mais aussi concurrents des politiques en place.

L'emploi fréquent de la notion de « société civile » et le fait de se revendiquer de la « société civile » au début des années 1990 doivent être rapportés à l'état de la politique telle qu'elle s'est défini sous le communisme et à sa perception après 1989. Le discrédit jeté sur la politique se traduit après 1989 par leur réticence à se faire ou à se reconnaître comme partie de l'espace politique

⁴ Le Groupe pour le dialogue social (GDS) mais aussi la Société Timisoara. Un autre groupement réunissant des intellectuels mais qui ne prétend pas parler au nom de la « société civile », c'est la Société de demain.

après 1989⁵ qui est fait l'équivalent de la politique telle qu'elle a été définie par le régime communiste.

Et même lorsqu'ils font partie de l'espace proprement politique, car certains sont entrés en politique, ils se veulent être situés à l'opposé des politiques de l'après 1989 qu'on retrouve dans le camp des politiques installés au pouvoir en décembre 1989. Ils se situent ainsi eux-mêmes à l'opposé du champ politique recomposé après 1989 et ils tendent à être perçus ainsi même lorsqu'ils participent directement à cet espace (comme membres du Parti de l'Alliance civile).

Certains (et non seulement des membres du GDS) sont devenus des politiques au nom de la « société civile ». La « société civile » reste même après leur entrée en politique⁶, étiquette investie pour marquer leur appartenance au champ intellectuel. Cela leur permet de souligner que leur parole (en tant que prétendant à l'autorité du spécialiste du politique) ne devrait pas être confondue avec celle des politiques dont ils sont les représentants : qu'ils parlent avec l'autorité qui leur vient des titres et de la reconnaissance qu'ils ont obtenue en tant que militants de la « société civile » et non pas du parti politique.

La « société civile » leur sert de justification et comme fondement (dans les années 1990) pour des engagements successifs et même des engagements qui se concluent par leur entrée en politique⁷, afin de se donner et de conserver la légitimité qui leur est procurée par la manifestation du désintéressement quant à la politique, à des intérêts proprement politiques et à l'espace où ils se construisent.

La « société civile » remplit ainsi une fonction pour le monde intellectuel témoignant des croyances propres au monde intellectuel⁸. Faire partie de la « société civile », se mobiliser au nom de la « société civile » pour jouer le jeu politique permet de garder l'autorité qui découle des positions qu'ils se sont faites immédiatement après 1989 comme militants de la société civile et intellectuels critiques du pouvoir en place.

⁵ Marcel Gauchet, *L'Avènement de la démocratie*, 2 vol., Paris, Gallimard, 2007. L'auteur propose de réserver *le* politique à la désignation de l'essence politique des sociétés humaines, alors que *la* politique désigne la spécificité de la politique démocratique. Le problème étant pour le philosophe si tout *le* politique est absorbé dans *la* politique démocratique. Ces définitions nous semblent utiles pour rendre compte des manifestations diverses du politique notamment au début des années 1990 en Roumanie : mouvements de rue, associations civiques à but politique comme l'Alliance civile, etc. Voir aussi Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, introduction de Philippe Fritsch, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000 ; trad. en roumain, *Despre câmpul politic*, intro. Philippe Fritsch, Iasi, Éditions de l'Université « Alexandru Ioan Cuza », coll. « Observatorul social [L'Observatoire social] », « Textes fondamentaux », 2012.

⁶ Ainsi des membres du GDS (mais non seulement) sont entrés dans le champ politique en tant que militants de la « société civile », comme membres de l'Alliance civile et ensuite comme politiques, membres du Parti de l'Alliance civile.

⁷ Du « conseiller du prince » au membre d'une organisation politique la voie est plus rapide.

⁸ Frédérique Matonti, « Les bricoleurs. Les cadres politiques de la raison historique : l'exemple de *La Nouvelle critique* », *Politix*, 36, 1996, pp. 95–114 ; Id., « La colombe et les mouches. Frédéric Joliot-Curie et le pacifisme des savants », *Politix*, 58, 2002, pp. 109–140.

Mais elle remplit aussi une fonction politique qui permet aux intellectuels de faire leur entrée en politique collectivement, en tant que parti politique, en se donnant ainsi les bases sociales pour leur représentativité.

Andrei Cornea a remarqué, la « société civile » entre dans le vocabulaire des identités politiques dans une période où on proclame la « fin des idéologies » et on essaie de composer avec un dit « déficit d'idéologie »⁹.

La « société civile », au nom de laquelle ils parlent, révèle et accomplit en un seul mot des stratégies de légitimation fonctionnant dans le champ intellectuel et dans le champ politique. Elles produisent des effets visant à mettre en accord des exigences propres au monde intellectuel – autonomie et désintéret, priorité donnée aux compétences acquises dans un secteur spécifique du savoir – et leur implication en politique, comme intérêt pour le pouvoir en mettant à profit une autorité spécifique.

LES LIEUX DE LA VIE INTELLECTUELLE (AVANT 1989)

Le GDS s'est constitué en tant qu'association civique en décembre 1989. Juridiquement, et donc officiellement, le « groupe » ne pourrait exister fin 1989 sans l'existence d'une loi qui subsiste à l'époque communiste, au régime politique où la « société civile » est anéantie par l'État. La loi de 1924 n'est pas abrogée¹⁰ mais en réalité aucune vie associative n'est possible sauf à se faire encadrer par l'État. Et cependant des « écoles » ou des « cénacles », nés sur la base des intérêts intellectuels communs existent toujours. Ils rassemblent parfois des individus venant de disciplines différentes (des littéraires, des philosophes, etc.).

Si ces collectifs ne sont pas officiellement institutionnalisés, s'ils n'entrent pas dans des cadres traditionnels comme entité collective, individuellement et parfois même en constituant des collectifs à buts scientifiques précis, leurs « membres » accèdent à l'espace public officiel. Ils n'évoluent pas hors de celui-ci, car des ouvrages portant leur signature sont publiés. De plus, l'existence de ces

⁹ Andrei Cornea, *Mașini de fabricat fantasmă* [Machines à fabriquer des phantasmes], Bucarest, Clavis, p. 64.

¹⁰ Voir Marc De Bellet, « La 'société civile' roumaine des années 90. Un rapport ambigu au politique », *Transitions*, XLII, 2, 2001, pp. 99–109. Selon cet auteur « en 1990, le gouvernement provisoire réinstaura dans l'urgence la loi de 1924 qui régissait la création des associations ». En fait, la loi (n° 21) de 1924 n'est pas abrogée durant la période communiste et elle n'est remplacée qu'en 2000 par une ordonnance de gouvernement (n° 26 du 30 janvier 2000). Dans l'article cité ci-dessus l'auteur tire de plus certaines conclusions en dépit de certaines contradictions que son propos contient : « Puis, jusqu'en 1996, les gouvernements successifs issus du FSN [Front du salut national] maintinrent ce statu quo, révélateur du peu d'intérêt porté à ce secteur. Au lendemain des élections de 1996, qui virent l'opposition arriver au pouvoir, les attentes étaient grandes à cet égard. Pourtant, cette loi de l'entre-deux-guerres ne fut abrogée que plus de trois ans plus tard... » (p. 104).

cercles en marge de l'espace culturel traditionnel (mais non pas hors de celui-ci) permettait à ceux qui ne trouvaient plus de place dans des institutions culturelles « traditionnelles » (Union des écrivains, Université), affectées alors par un blocage dont les raisons étaient tout aussi politiques qu'économiques (et ne concernait pas seulement l'espace culturel) de faire leur entrée dans le monde intellectuel.

Mais ce n'est pas d'une « société civile »¹¹ qu'on pourrait parler ici, notion qu'on peut appliquer, à notre opinion, seulement pour parler de l'après 1989 pour désigner certaines pratiques chez des intellectuels (aussi), ni des mouvements subversifs ou d'un espace clandestin ou d'une culture de contrebande, des idées à l'encontre d'une culture officielle circulant par le biais des canaux non-officiels, c'est-à-dire d'une contre-culture.

Idée qu'on peut rencontrer dans bien d'études achevées ou en cours après 1989. Idée cependant démentie par autres certains intellectuels de la période communiste qui ont participé à ce débat¹² ayant préoccupé surtout ceux qui disent

¹¹ Espace distinct et de l'État et de la sphère économique ou surtout de l'État (dans l'acception donnée par la tradition libérale). Pour l'étude de la relation entre « culture » et « politique », nous nous rapportons à Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 1990 et à Keith Michael Baker, *Inventing the French Revolution: Essays on French Political Culture in the eighteenth century*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1990. Pour la notion de « société civile », nous renvoyons à des références qui circulent aussi en Roumanie, certaines étant plus connues que d'autres (assez peu connues) : Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [19962], avec une préface inédite de l'auteur [1990], trad. Marc B. de Launay, Paris, Payot, « Critique de la politique », 1993 [trad. en roumain Janina Ianosi, Bucuresti, Univers, 1998, 2^e éd., Bucuresti, comunicare@ro, « Culture comunicarii », 2005] et Jean L. Cohen & Andrew Arato, *Civil Society and Political Theory*, The MIT Press, « Studies in Contemporary German Social Thought », 1994. Nous nous appuyons aussi sur les travaux de Gautier Pirotte, *La notion de société civile*, La Découverte, « Repères », « Sciences politiques-Droit », 2007 ; Id., « Engagement citoyen et société civile », *Sociologies*, 2009 ; Id., « Société civile et transitions. Un regard sur l'évolution du projet de constitution d'une société civile en Roumanie postcommuniste », *Transitions*, 1, 2002, pp. 111–124 ; Id., « La société civile roumaine postcommuniste », *Autrepart. Revue de sciences sociales au Sud*, 48, « Les mondes postcommunistes. Quels mondes ? Quelles sociétés ? », 2008 ; Id., « L'influence belge sur la constitution d'une société civile en Roumanie postcommuniste. Une réflexion à partir de l'expérience de l'Opération Villages Roumains », *Studia Politica*, 1, 2008, pp. 113-119.

¹² Voir Adrian Marino, *Politică și cultură. Pentru o nouă cultură română* [Politique et culture. Pour une nouvelle culture roumaine], Iasi, Polirom, 1996, pp. 28–29, 31 et 33 ; Liviu Antonesei, *Jurnal din anii ciumei : 1987–1989. Încercări de sociologie spontană* [Journal des années de la peste : 1987–1989. Tentatives de sociologie spontané], Iasi, Polirom, 1995, 140. Voir sur le premier débat au sujet de la « résistance culturelle », Dan Pavel, « Al XVI-lea Congres anual al Academiei româno-americane de științe și arte » [Le XVI^{ème} congrès annuel de l'Académie roumaino-américaine de sciences et d'arts], 22, n° 28, 19–26 juillet 1991. Voir aussi Dora Mezdrea, « Masă rotundă pe tema “Rezistența culturală (literară și artistică) în România” » [Table ronde sur le thème de la ‘Résistance culturelle (littéraire et artistique) en Roumanie], *Dreptatea*, n° 405, le 11 juillet 1991. Nous considérons intéressant le titre d'un livre écrit par un des membres fondateurs du GDS qui a été aussi le rédacteur en chef de la revue 22 dans sa première année d'existence : Stelian Tănase, *Acasă se vorbește în șoaptă. Dosar și jurnal din anii tîrzii ai dictaturii* [À la maison on parle à voix basse. Dossier et journal des années tardives de la dictature], Bucarest, Compania, 2002.

ne pas avoir consenti aux idées véhiculées par le régime communiste, intellectuels surtout qui revendiquent l'appellation d' « anticommunistes » après 1989. De plus,

ces cercles ne sont préoccupés, dans leur grande majorité, que par des sujets proprement littéraires, philosophiques.

Ce qui les intéresse dans ces cadres constitués en marge ou hors des institutions traditionnelles ne diffère point ou pas beaucoup de ce qu'ils font dans leurs postes qu'ils occupent dans des institutions traditionnelles et donc officielles, c'est-à-dire sous le contrôle du régime.

On ignore ou on prend soin, selon la formation et des préoccupations de ceux qui forment ces groupements, de ne pas s'intéresser à la politique, à discuter des questions qui pourraient être interprétées comme tout autant de préoccupations politiques qui ne se manifestent pas dans des cadres institutionnels.

Ces cadres de la vie intellectuelle en marge de ceux institués par l'État permettent, d'un côté, l'intégration de nouveaux venus et, d'un autre, que des individus venus d'espaces différents (selon leur formation ou les institutions dont ils tiennent leur position) et appartenant à des générations différentes se réunissent.

LES LIEUX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET SES ORGANISATEURS

Des intellectuels « anticommunistes » n'ont pas toujours été des opposants au régime, des dissidents. Ils n'ont même pas été dans tous les cas de ceux qui ont manifesté d'une manière ou d'une autre leur désaccord quant à la politique du régime ou à la politique dans le domaine de la culture, aux décisions qui affectent le monde intellectuel. Des membres du GDS ou leurs collaborateurs qui font l'éloge de la « société civile » (dont certains sont recrutés ultérieurement dans le GDS) ne sont pas tous des membres de quelque autre association civique (à l'exception du GDS). Mais ils investissent le journalisme et traitent surtout de la politique et du monde intellectuel, de l'actualité et du passé récent.

Sans être membres de quelque parti politique (toujours et surtout pas tous et cela même lorsqu'à certaines périodes ils sont nombreux à faire leur entrée en politique¹³), ils se réunissent en constituant le « Groupe » et avec leurs collaborateurs fidèles, formant des réseaux autour du GDS et de sa publication, ils tendent à parler comme s'il s'agissait d'une

¹³ À partir de 1990 ils s'intéressent de manière constante et manifeste à la politique, espace traditionnellement occupé par l'État et des partis politiques, mais on peut indiquer deux périodes surtout lorsque des membres du GDS sont entrés en politique : entre 1990 et 1996 et à partir de 2004. Si entre 1990 et 1992, ils se préparent à faire leur entrée en politique comme politiques, entre 1996 et 2000, ils sont plus nombreux à occuper des postes politiques, à remplir des fonctions politiques au nom de leurs compétences, à valoriser le capital symbolique accumulé grâce à leurs titres et aux entreprises symboliques accomplies comme représentants d'une spécialité.

entité collective que le GDS aurait le pouvoir (légitimité, à savoir capital symbolique et moral, et ressources matérielles) à représenter.

Des intellectuels, par la voix du GDS, semblent alors se constituer en une force concurrente au pouvoir politique. Début 1990 il ne semble pas seulement s'opposer au pouvoir en place mais aussi concurrencer des politiques. Le GDS tend à monopoliser la voix des « intellectuels », à parler comme si le « groupe » parlait au nom des « intellectuels ». Rappelons qu'il est le premier groupement à se constituer dans les milieux intellectuels en incluant les rares opposants au régime communiste, d'autres le suit¹⁴. Des intellectuels qui ne se sont pas réunis avant 1989 vont le faire au cours des événements de décembre, de la révolte contre le régime de Ceausescu et à laquelle une minorité des membres du GDS ont participé. En 1990 ils participent à des mouvements de rue et ils encouragent et assistent à la naissance des syndicats. Dans les années suivantes, ils dirigent ou participent à des associations civiques et fondations, centres d'expertise et diverses structures censées enrichir voire renouveler la recherche en sciences humaines et encore plus particulièrement l'étude des phénomènes apparus en lien avec l'espace politique ou des « problèmes » politiques.

L'affirmation collective semble l'emporter sur celle individuelle. Les prétentions exprimées sur le mode collectif prennent le devant face aux prétentions faites sur le mode individuel.

Le GDS auquel appartiennent ceux qui sont entrés en politique profite à ces derniers car ils peuvent, tout en se situant parmi des politiques, garder leur identité intellectuelle, se présenter comme intellectuel et non pas comme politique. Des politiques, dont certains sont eux-mêmes des intellectuels, les appellent par le terme d'« intellectuels » (au pluriel) en renforçant par cela l'image qu'ils revendiquent ensemble comme formant un espace à l'opposé du pouvoir politique installé après décembre 1989 alors même que certains d'entre eux sont entrés en politique et font partie de ce même pouvoir.

Le GDS tend par cela, à la faveur de cette opposition qu'ils expriment et de sa reconnaissance par des politiques, à avoir le monopôle de l'appellation d'« intellectuels ».

Des intellectuels du GDS, qui sont d'ailleurs plus nombreux à être cooptés en politique début 1990 que ceux qui acceptent à en faire partie effectivement, se dirigent vers des activités spécifiques dans des institutions de la société civile. Lorsque certains, forts ou se sentant forts d'un capital obtenu avant 1989 ou profitant de la notoriété qu'ils sentent avoir conquise les mois qui suivent la chute du régime, se présentent en prétendants au statut du politique, ils le font au nom de cette autorité que des intellectuels semblent avoir conquise dans l'espace public à

¹⁴ Mentionnons un autre groupement constitué par des intellectuels et qui semble avoir fait concurrence au GDS, se présentant comme « l'alternative » au GDS, la Société de demain.

travers les médias dans un contexte particulier (1990), toujours en se regroupant, sans revendiquer cependant une identité définie politiquement¹⁵.

On ne peut ignorer qu'ils se situent dans la lignée des mouvements dissidents ni qu'ils reçoivent de l'aide de l'Occident ce qui aide à mettre en pratique la « société civile ».

Parler au nom de la « société civile », s'ériger en porte-parole de celle-ci (notons que le terme d'opinion n'est que très rarement caractérisée de « publique ») se justifie par le fait qu'ils ont créé une association civique, le GDS, qui survit en large partie et pour une bonne période de l'argent qu'elle obtient des tirages très importants vendus début des années 1990. Mais aussi par le fait que parmi eux plusieurs vont s'installer dans des structures de la société civile et dans certains cas ils vont même eux-mêmes les créer début des années 1990. Celles-ci recevront dans les années 1990 surtout le soutien de la « société civile » de l'étranger¹⁶.

Des professions littéraires, intellectuels (de formation philosophes, mais aussi des sociologues), ou artistiques avec des professions techniques mais liées aux arts (metteurs en scène, ingénieurs de son, etc.) comme celles libérales (avocats ou, plus généralement, des juristes) s'organisent de telle façon pour que des représentants de celles-ci puissent appartenir à la « société civile »¹⁷.

C'est par la « société civile » ou en passant par celle-ci (dans des structures à vocation civique qui produisent de l'expertise) que certains réussissent leur spécialisation dans le domaine politique qui les ouvre les portes pour leur intégration dans une nouvelle discipline (renonçant parfois à la littérature) ou/et leur entrée en politique.

Les relations qu'elle établit avec des structures de la société civile de l'étranger constituent son pouvoir face au pouvoir de ceux qui habitent des institutions spécifiques de l'État¹⁸. Non que des institutions de l'État ne pourront recevoir du soutien de la part des organismes de la société civile de l'étranger. Mais elles ne pourront pas prétendre la représenter. Par contre des intellectuels initiateurs des instances de la société civile qui habitent cependant aussi des institutions étatiques spécifiques peuvent s'ériger en porte-parole de la « société civile ».

La société civile, misant sur ses rapports avec des structures de la société civile internationale par opposition aux structures étatiques, dévoile sa faiblesse

¹⁵ Des journalistes de l'après 1989 et des auteurs de la période communiste forment des « liste[s] des indépendants » (trois) pour participer aux premières élections (du 20 mai 1990).

¹⁶ Et nous parlons ici en premier lieu de la Fondation Open Society. Mais aussi d'autres fondations étrangères, notamment américaines, telle National Endowment of Democracy.

¹⁷ Dans des structures qui fonctionnent sous la tutelle du GDS, dans d'autres structures initiées par des intellectuels, animés par des collectifs rassemblent des militants, des experts ou/et des politiques. Juridiquement, ce sont des associations civiques ou des fondations.

¹⁸ Les rapports qui se sont établis entre des structures de la société civile ici représentées par des institutions (cadres plus ou moins faiblement institutionnalisés) créées par des membres du GDS et la société civile internationale (diverses fondations étrangères) se révèlent dans les références étrangères et les approches empruntées dans les études portant la signature des auteurs d'études politiques, membres du GDS.

lorsque des structures participant de la « société civile » vont se diriger vers l'État (durant la seconde moitié des années 2000 et surtout vers la fin de la décennie). Dépendante des structures de la société civile internationale surtout, lorsque ces dernières orientent des fonds non plus vers un pays considéré « sorti » de la « transition », se préparant ou prête¹⁹ à s'intégrer à l'Union européenne, elle s'en trouve affaiblie.

Profitant des positions que des membres du GDS occupent et de la notoriété obtenue par certains (au moins) d'entre eux, faisant usage aussi ou surtout des relations qu'ils ont entretenues et qu'ils établissent avec des politiques de l'après 1989, donnant aussi leur soutien aux politiques en place,

des structures de la « société civile » dirigées par des membres du GDS reçoivent du soutien de l'État. À partir de la fin des années 2000 surtout, l'État devient partenaire dans la mise en place des programmes, des événements scientifiques, etc. de ces structures à leurs origines construites sur l'idéologie de l'indépendance par rapport à l'État²⁰.

LA NOTION DE « SOCIÉTÉ CIVILE » DANS L'ESPACE DES DISCOURS AUTORISÉS SUR LA POLITIQUE ET SES CONCEPTEURS

Le terme de « société civile » est largement invoqué par des intellectuels tout comme par des médias à partir de 1990²¹. Plusieurs membres du GDS participent à mettre en œuvre la « société civile ». Mais à la différence des médias, ils ne produisent pas que des discours au nom de la « société civile » (notamment dans la presse intellectuelle), qui l'invoquent pour créer les apparences d'un discours qui prend appui sur son public, certains intellectuels du GDS se sont consacrés à l'étude de celle-ci.

¹⁹ Les premiers à déplorer la faiblesse des structures de la société civile animées ou habitées par des intellectuels sont des responsables des périodiques. La presse intellectuelle est la première instance à s'en trouver affectée face à cet abandon par des fondations étrangères du terrain culturel roumain.

²⁰ D'autres « fondations » étrangères qui accordent leur soutien, à partir de la fin des années 1990, à des institutions spécifiques de Roumanie sont des structures politiques de l'étranger. Elles peuvent aussi bien accorder des aides financières à des structures politiques roumaines qui sont censées fonder en savoir l'action politique, dont le rôle serait celui de produire et de diffuser l'idéologie au bénéfice des acteurs politiques mais aussi à des institutions étatiques spécifiques de tout type : instituts de recherche fonctionnant sous la tutelle des institutions politiques du domaine de la culture mais aussi l'Université.

²¹ Fin des années 2000 et début de la seconde décennie du troisième millénaire, l'« opinion publique » semble se substituer à la « société civile ». Dans bien d'occasions, ils apparaissent dans les médias (journalistes ou les dits « analystes » de l'actualité politique) comme interchangeable. On ne comprend pas toujours ce que ces termes, tels qu'ils sont employés dans les médias, désignent ou ce qu'on veut nommer par ces termes : formes associatives qui sont attentives à l'actualité politique et qui se donnent comme but de surveiller sur la sphère politique, les médias ou les citoyens (la société en entier).

Leurs discours parlent de ses vertus et prônent son développement. Dans leurs ouvrages il est difficile de distinguer s'ils parlent de ce que devrait être la société civile ou de ce que pourrait être celle-ci en Roumanie ou et surtout de ce qu'elle désigne dans les faits. Plus que des réalités qu'elle recouvre on parle des vertus de la « société civile ».

S'ils ne sont toutefois pas des auteurs d'études sur la société civile, par l'autorité qui découle de leur titre surtout et des postes qu'ils ont occupés ou qu'ils occupent (par exemple, sociologues des médias et de l'opinion publique et créateurs d'instituts de sondages d'opinion) ou/et leur notoriété, ils instituent l'existence de la « société civile » (avant 1989, dans l'entre-deux-guerres, etc.) et disent en quoi consiste la « société civile » (de quoi elle est faite et où est-elle placée après 1989).

S'appeler, se dire « société civile » et parler au nom de celle-ci renvoie aux idées circulant à l'étranger et aux revendications faites par la dissidence communiste des autres pays communistes (Pologne surtout, pays auquel ils font le plus référence dans 22 durant l'année 1990).

La « société civile » semble préoccuper quelque temps avant décembre 1989 certains auteurs de la dernière période communiste car le terme apparaît aussi comme sujet intervenant dans des discussions entre générations différentes, alors que ce terme semble attirer beaucoup plus l'attention des jeunes. Les mouvements dissidents dans les pays communistes de l'Europe centrale et la lecture des ouvrages spécialisés en matière de politique, à savoir des ouvrages des dissidents surtout et de quelques spécialistes de la politique, semblent être à l'origine de la préoccupation pour la « société civile » avant la société civile.

La « société civile » est un sujet qui préoccupe de jeunes auteurs de la période communiste et de jeunes prétendants au statut d'intellectuel (et membres du PCR) en 1989.

C'est sous l'influence de ces derniers, et sous l'emprise de cette notion dans le champ intellectuel mais aussi dans le champ politique, qu'elle sera utilisée après 1989 et par ceux qui appartiennent à la génération formée dans l'entre-deux-guerres, pour parler précisément de la vie intellectuelle dans cette période-là. Des aînés apposent, sous l'influence des jeunes ou sous l'influence, plus largement, de cet intérêt récent pour la « société civile » à l'étranger, le terme en parlant des périodes plus anciennes (l'entre-deux-guerres) où cette préoccupation n'existait pas toutefois. Or ce qu'ils appellent la « société civile » dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres est plutôt un espace public encore restreint car composé par des membres des professions littéraires et libérales²².

²² Dans l'acception d'un intellectuel formé dans l'entre-deux-guerres, cet espace semble tenir plutôt du domaine du privé ou entre celui-ci et le domaine régi par l'État (cf. Alexandru Paleologu, Stelian Tanase, *Sfidarea memoriei (aprilie 1988-octombrie 1989)* [Le Défi de la mémoire (avril 1988-octobre 1989)], Bucharest, Du Style, 1995, 3^e édition, Cluj, Dacia, 2002).

Jeunes surtout mais aussi moins jeunes, ils travaillent à consacrer après 1989, chacun à sa manière (en pratique et en théorie ou les deux), l'idée selon laquelle au bon fonctionnement d'un régime démocratique il est indispensable l'existence d'une société civile.

Si la convocation de la « société civile » par des aînés (formés dans l'entre-deux-guerres) est soumise à l'influence des plus jeunes auteurs de la période communiste et aux dernières évolutions politiques, elle peut être liée aussi à leur regard enchanté sur la Roumanie de l'entre-deux-guerres, qui ne met pas en doute le bon fonctionnement de la démocratie. Vision à laquelle vont adhérer nombre d'intellectuels, mais surtout ceux qui sont nés dans les années 1950, qui côtoient des membres de l'élite culturelle de l'entre-deux-guerres ou leurs héritiers, plus proches, semble-t-il, des milieux littéraires.

Que l'on souligne son rôle dans le développement économique ou son rôle dans l'éducation civique, ainsi dit dans la consolidation de la démocratie, et parfois les deux, la constitution d'une société civile serait indispensable à la démocratie, selon de jeunes intellectuels des années 1980 (nés dans les années 1950). La notion est investie dans des ouvrages portant la signature des politistes, philosophes ou sociologues formés avant 1989 qui débent dans une carrière intellectuelle dans la seconde moitié des années 1970 ou dans les années 1980. La « société civile » apparaît aussi dans le discours des intellectuels de l'après 1989 (nés dans les années 1950) qui travaillent à mesurer et à connaître les publics des opinions et l'« opinion publique », spécialistes des sondages d'opinion. Ils peuvent prétendre au statut de dissident car ils se sont exprimés dans les médias de l'étranger et ont donné leur signature sur des textes critiques à l'égard des institutions culturelles. Parfois même ils ont participé aux mouvements de rue de décembre 1989.

Dans des discours médiatiques ou dans des discussions plus approfondies, ceux qui se distinguent parmi des intellectuels par l'investissement de la notion de « société civile » ont en commun le fait d'avoir été une fois, pour une certaine période aussi des rédacteurs des publications intellectuelles ou qu'ils se sont intéressés de près aux médias : en tant que spécialistes des médias après 1989 ou en tant que journalistes d'opinion politique (avant ou/et après 1989).

Appliquée à la période communiste, la notion de « société civile » veut désigner la capacité ou plutôt la disponibilité de ceux qui, après 1989, seront appelés ou s'auto-désignent comme des intellectuels : des écrivains ou des essayistes notamment, qui se sont réunis dans des cercles restreints pour discuter. Mais plus souvent encore, ce sont les événements de décembre 1989 qui sont expliqués par l'existence de la « société civile ».

L'usage qu'ils font de la « société civile », dans leurs textes journalistiques et autres discours publics (devant un public qui est celui même qui compose la « société civile »), va plus loin que leurs seules activités comme représentants de la « société civile ». Membres d'une association civique, parfois participants à une autre qui vise la mobilisation d'une plus large partie de la société pour asseoir leur influence sur et dans l'espace politique, leur mobilisation au nom de la « société

civile » aboutit dans certains cas à leur entrée dans le champ politique. Ils se font des porte-parole de la société civile. Ils font l'apologie de la société civile en parlant surtout de leurs initiatives dans le champ de production culturelle et des intellectuels surtout. Ils sont des théoriciens de la société civile²³ et travaillent dans le même temps à faire surgir la « société civile ».

Or si on veut s'intéresser à la « société civile » des intellectuels, d'une part, à celle qu'on en retrouve dans leurs discours, textes à visée scientifique et journalisme, et d'une autre, à celle qu'ils ont mis en pratique, des structures qu'ils ont contribuées à faire naître comme entités relevant d'un espace qui se construit hors État, il faut explorer la fonction pour des intellectuels de la « société civile » qu'ils invoquaient, qu'ils construisaient dans les discours et parfois dans les faits.

²³ Pour ne citer que des plus notoires intellectuels, qui se sont fait connaître non seulement par leurs engagements mais aussi par leurs livres qui traitent de la société civile roumaine : Stelian Tănase, *Revoluția ca eșec. Elite & societate* [La révolution comme échec. Élités & société], Iasi, Polirom, 1996 ; Vladimir Tismăneanu, *Reinventarea politicului. Europa Răsăriteană de la Stalin la Havel* [Réinvention du politique. Europe orientale de Staline à Havel], Iasi, Polirom, « Collegium », 1997 et Id., *Stalinim pentru eternitate. O istorie politică a comunismului românesc* [Stalinisme pour l'éternité. Une histoire politique du communisme roumain], postface Mircea Mihăieș, trad. en roumain Cristina Petrescu, Dragoș Petrescu, Iasi, Polirom, 2005, pp. 274–277. Voir aussi Romulus Brâncoveanu, « Ultimele zile ale societății civile » [Les derniers jours de la société civile], in Adrian-Paul Iliescu, *Mentalități și instituții. Carențe de mentalitate și înapoiere instituțională în România modernă* [Mentalités et institutions. Carences de mentalité et retard institutionnel en Roumanie moderne], Bucarest, Ars Docendi, 2002, pp. 381-389. Il faudrait aussi citer des auteurs moins connus comme les sociologues Călin Anastasiu et Alin Teodorescu. Calin Anastasiu signe la recension du livre de Jean L. Cohen et Andrew Arato, *Society and Political Theory*, op. cit. dans le premier numéro de la « revue de « sciences politiques », *Polis* (n° 1, 1994), dont il est le responsable.